



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME POUR DES ETUDES PROSPECTIVES DE GEOTHERMIE ET RESEAU DE CHALEUR URBAIN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ÉTUDES SUR LES RESEAUX DE CHALEUR OU DE FROID ALIMENTES PAR DES ENR ET/OU ENR&R ».

**DÉCISION N° DM-24-154
EN DATE DU 13 MAI 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que les dépenses objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif « Études sur les réseaux de chaleur ou de froid alimentés par des EnR et/ou EnR&R »;

CONSIDÉRANT que les études objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du « Pacte Ecocitoyen 2022-2027 » de la ville;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de l'ADEME une subvention au titre du dispositif d'aide « Études sur les réseaux de chaleur ou de froid alimentés par des EnR et/ou EnR&R » d'un montant de 14 976,11 € soit 35% du montant hors taxes des dépenses retenues pour cette opération ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240513-lmc1H11936H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/05/2024
Date de Publication : 13/05/2024